

AVIS DE CHANGEMENT

Bureau coordonnateur Vire-Crêpe

En vertu des articles 51, 60, 64, 67, 68



Nom de la RSG : _____

Adresse : _____

La présente est pour vous aviser d'un changement:

A. _____ affectant les conditions et modalités de reconnaissance :

B. _____ concernant la personne qui m'assiste : _____
concernant ma remplaçante en cas d'urgence : _____
concernant ma remplaçante occasionnelle : _____

C. _____ concernant une personne résidant dans mon service de garde :

D. _____ concernant la résidence où est fourni le service de garde

E. _____ concernant ma clientèle : _____

F. _____ changement relativement à une fermeture(définitive/temporaire) ou un
déménagement: _____

Indiquez la nature des changements (annexer les documents nécessaires) :

Indiquez la date du changement : _____

Signature de la RSG

Date

Délai pour un avis selon le changement:

A - B - C - D:

10 jours

E :

dès que vous connaissez la date du changement

AVIS DE CHANGEMENTS

EXPLICATIONS

- A. Changements affectant les conditions et modalités de reconnaissance :
- ⇒ vous êtes accusée ou déclarée coupable d'une infraction ou d'un acte criminel
 - ⇒ vous cessez de remplir une des conditions nécessaires à l'obtention d'une reconnaissance
- B. Changements concernant la personne qui vous assiste :
- ⇒ changement de personne
 - ⇒ changement de la remplaçante en cas d'urgence, remplaçante occasionnelle
 - ⇒ elle est accusée ou déclarée coupable d'une infraction ou d'un acte criminel
 - ⇒ elle cesse de remplir une des conditions nécessaires à l'obtention du statut d'assistante
- C. Changement concernant une personne résidant au service de garde :
- ⇒ une nouvelle personne vient habiter chez-vous pour une période plus ou moins longue
 - ⇒ une personne revient habiter à la maison après une absence plus ou moins prolongée
 - ⇒ une personne revient à la maison après avoir été absent lors de la période d'entrevue
 - ⇒ une personne quitte votre résidence
 - ⇒ une des personnes est accusée ou déclarée coupable d'une infraction ou d'un acte criminel
 - ⇒ une de ces personnes cesse de répondre aux critères exigés par la loi ou règlement
- D. Changement concernant la résidence :
- ⇒ rénovation, construction ou tout changement intérieur ou extérieur affectant le milieu physique disponible au service de garde (changement temporaire ou permanents)
 - ⇒ disponibilité d'une nouvelle pièce ou fermeture d'une autre accessible au service de garde
 - ⇒ nouvelles installations: piscine, foyer, aménagement de jeux extérieurs
 - ⇒ adoption ou garde de nouveaux animaux
 - ⇒ tout autre changement influençant la nature de vos services et la sécurité
- E. Changement concernant la clientèle et le service :
- ⇒ modification des jours ou heures de garde de votre service
 - ⇒ dès que vous connaissez la date de l'arrivée d'un nouvel enfant
 - ⇒ dès que vous connaissez la date de départ d'un enfant
 - ⇒ modification majeure d'une entente avec un parent
 - ⇒ signature du parent lors d'une modification de la fréquentation
 - ⇒ augmentation ou diminution de votre ratio
- F. Changement relativement à une fermeture (définitive/temporaire) ou un déménagement:
- ⇒ Congé de maternité ou maladie
 - ⇒ Retour de maternité ou maladie
 - ⇒ Personne ne désirant plus être reconnue
 - ⇒ Changement d'adresse